



Lettre ouverte

Paris, le 22 novembre 2022

A Emmanuel MACRON, Président de la République
A Elisabeth BORNE, Première ministre
A Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances
A Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
A Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires
A David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France
A Carole DELGA, Présidente de Régions de France
A François SAUVADET, Président de l'Assemblée des départements de France

Une revalorisation du budget des collectivités ciblée sur l'achat de produits agricoles et alimentaires et de prestations de repas est urgente et nécessaire pour sauver la restauration collective

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la filière Restauration collective, que nous représentons, est fortement mobilisée et met tout en œuvre pour faire face aux situations exceptionnelles particulièrement instables que nous connaissons. Confinements successifs qui ont eu des impacts très directs sur la fréquentation, flambée des coûts des matières premières aggravée par les impacts de la guerre en Ukraine, crise énergétique, etc., sont autant de difficultés rencontrées par ce secteur, dans un contexte où le souhait est de répondre toujours le plus possible aux attentes des convives.

Rappelons qu'en termes de santé publique, au-delà de nourrir, chaque jour, 10 millions de citoyens, la restauration collective construit le capital santé des enfants (cantines scolaires) et préserve la santé des plus fragiles (hôpitaux, Ehpad, secteurs médico-sociaux etc.). Elle rend accessible à toutes et tous, une alimentation saine, durable et de qualité. Sur le plan territorial et économique, elle représente un débouché majeur pour l'agriculture française et les entreprises de l'agroalimentaire et fait partie intégrante de la dynamique de nos territoires.

/...

Chaque jour, chacun de nos maillons œuvre en faveur de notre souveraineté alimentaire et avec pour objectif de répondre aux exigences qualitatives induites par la loi EGalim (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio). Mais pour y répondre, il est essentiel de donner à la filière les moyens de ces ambitions que nous partageons tous. L'inflation et les exigences réglementaires représentent à elles deux et à part égale, une augmentation nécessaire de 40 centimes d'euros par repas. Dans la logique d'EGalim 1 et 2, il est primordial de prendre en compte l'augmentation des coûts de production dans les contrats jusqu'au bout de la chaîne.

A plusieurs reprises, nos organisations ont alerté les pouvoirs publics sur cette situation tendue et sur les risques de rupture associés. Le risque d'un désengagement des acteurs du marché de la restauration collective est grand, nous devons collectivement en prendre conscience : l'augmentation d'appels d'offre infructueux doit nous alerter sur les conséquences à venir sur les repas servis. **Il devient urgent que les collectivités puissent assurer, par un arbitrage au sein de leur budget, une revalorisation des achats de produits agricoles et alimentaires et des prestations de repas.**

Si nous saluons le cadre dévolu à la révision des contrats qui a été rappelé par la circulaire du Premier ministre et confirmé par le Conseil d'Etat, il nous faut aujourd'hui l'appliquer dans l'ensemble des discussions avec les collectivités territoriales. Cette souplesse réglementaire doit se décliner en souplesse de dialogue afin d'émerger sur des bonnes pratiques collectives. Nous saluons les dialogues vertueux qui se sont engagés dans certains territoires et qui permettent des revalorisations du prix des repas, ainsi qu'une répercussion des coûts de production.

Nous sommes également conscients des difficultés budgétaires que les collectivités rencontrent, il est donc essentiel que l'Etat puisse les soutenir, en leur assurant l'octroi de budgets supplémentaires. Accompagner le secteur à couvrir ces coûts est essentiel au maintien de l'engagement de tous les acteurs dans ces objectifs, et à la pérennité de la restauration collective. **Pour toutes ces raisons, nous appelons, au-delà de la revalorisation du budget alimentaire par les collectivités, à une contribution de la part de l'Etat auprès de celles-ci, contribution qui soit ciblée sur l'achat de produits alimentaires et les prestations de repas, comme proposé par nos organisations dans le cadre du Projet de loi de finances.**

Nous sommes face à une urgence et nécessité impérieuse de dialoguer pour que notre filière française puisse assumer les approvisionnements des différents secteurs de la restauration collective. Connaissant votre attachement aux enjeux auxquels nous devons répondre collectivement, nous comptons sur vous pour prendre en compte ces arbitrages fondamentaux, dans vos lignes politiques.

Christiane LAMBERT
Présidente de la FNSEA



Dominique CHARGE
Président de La
Coopérative Agricole



Laurent REPELIN
Président de GECO Food
Service



Philippe BARBIER
Président de la CGF



Sylvie DAURIAT
Présidente de RESTAU'CO



Daniel ROCHER
Président du SNERS



Philippe PONT-NOURAT
Président du SNRC

